

Envoi par courriel et par courrier

DQ10

Québec, le 28 juin 2012

Monsieur Jean Pedneault  
Directeur des installations portuaires et ferroviaires  
Rio Tinto Alcan  
1980, boulevard Mellon  
Jonquière (Québec) G7S 4L2

**Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse  
à Saguenay**

Monsieur,

Le 26 avril dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc.*

La commission d'enquête, présidée par Pierre André qui est secondé par la commissaire Isabelle-Anne Bisson, a tenu les séances de l'audience publique les 23 mai et 18 juin 2012.

À la suite de ces séances, la commission du BAPE désire obtenir les informations suivantes :

1. Possédez-vous des normes ou un code de bonnes pratiques en ce qui concerne le transport ferroviaire de nuit ?
2. Étant donné que le réseau ferroviaire Roberval-Saguenay (RS) doit pouvoir compter sur la disponibilité du tronçon situé entre Arvida et la desserte 13 heures par jour pour répondre à ses propres obligations (54 % de la journée) (DQ5.1, QC-1), RTA limiterait-il la connexion de la desserte à son réseau aux heures de la nuit ?
3. Le réseau ferroviaire Roberval-Saguenay serait-il capable de supporter une augmentation de son achalandage équivalente à 2 convois par jour (scénario moyen proposé par le promoteur) et à 5 convois par jour (scénario supérieur proposé par le promoteur) et ce uniquement pendant les heures du jour (PR3.1, p. 9) ?

4. Veuillez documenter :

a) les accidents de train impliquant des voitures, des camions, des piétons, des animaux ou d'autres trains ayant eu lieu sur le réseau ferroviaire RS depuis sa création. Préciser, lorsque connue, la cause de l'incident;

b) les déversements ayant eu lieu sur le réseau ferroviaire RS depuis sa création. Préciser, lorsque connue, la cause de l'incident.

5. Possédez-vous un système ou protocole de réception et de gestion des plaintes des citoyens ? Le cas échéant, veuillez nous le décrire.

6. Avez-vous, depuis les années 1990, reçu des plaintes concernant le bruit ? Si oui, veuillez en préciser la nature.

7. Le réseau ferroviaire Roberval-Saguenay est-il constitué d'une voie unique ou double, sur toute sa longueur ou sur certains tronçons ? Y a-t-il, à l'heure actuelle, des projets visant à doubler les voies simples du RS à court, moyen ou long terme ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 juillet prochain.

Vous trouverez toute la documentation déposée dans le cadre de ce projet sur notre site internet:  
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/desserte\\_ferroviaire-grande-anse/index.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/desserte_ferroviaire-grande-anse/index.htm).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission